

CH DE DIE
RUE BOUVIER
26150 DIE

A l'attention de la comptabilité fournisseurs

Porte des Pierres Dorées, le 24/09/2026

N/Réf. : 1790241202
Objet : RAPPEL

Madame, Monsieur,

Sauf erreur ou omission de notre part et malgré deux rappels restés sans effet, vous restez nous devoir les factures échues suivantes :

- N° FA2601-4780 du 31/01/2026 : 2.737,50 € TTC
- N° FA2602-4853 du 28/02/2026 : 2.402,04 € TTC
- N° FA2605-4976 du 31/05/2026 : 2.653,21 € TTC

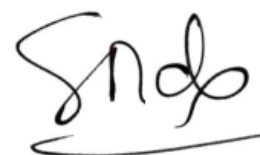
pour un total de 7.792,75 € TTC.

Nous vous prions de bien vouloir procéder au règlement de cette dette à réception de ce courrier.

En l'absence de règlement et sans réponse de votre part, nous nous verrons dans l'obligation d'appliquer sur une prochaine facture des pénalités selon les conditions légales : indemnité forfaitaire de 40 € + taux d'intérêt correspondant au taux directeur (taux de refinancement ou Refi) semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 10 points, soit 12 % à ce jour.

Compte tenu de l'encours, cette pénalité se monterait à 411,46 € à la date du 24/09/2026 . Ce montant serait amené à évoluer en cas non paiement.

Restant bien sûr à votre disposition pour toute question, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.



Soline MAYDE
Service comptabilité

Pour toute demande d'informations concernant ce courrier, contactez nous prioritairement par courriel à l'adresse compta@solimed.fr